

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 06/05/2019

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 10 ; présents : 7.

L'an deux mil dix-neuf, le six mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 02/05/2019

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Philippe MENGUY, Gwénola BINELLI, Marie José LIBOUBAN.

Absent : Sandrine LE GUEVEL (procuration à Michelle MENGUY), GuénoLé LAVAL (procuration à Jacques THORAVALE), François REBOURS.

M. le maire présente à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement - demande présentée par l'EARL ELEVAGE de KERSTANG de Pléguien

Par arrêté du 11 avril 2019, M. le Préfet des Côtes d'Armor a soumis à consultation du public en mairie de PLEGUIEN la demande présentée au titre de l'installation classée «EARL ELEVAGE de KERSTANG» exploitée à PLEGUIEN au lieu-dit « Kérichard » qui porte sur :

- l'extension de l'élevage porcin qui comprendra après projet un nouvel effectif de 1992 animaux équivalents
- la construction d'un nouveau bâtiment
- la mise à jour du plan d'épandage.

La commune de Lanloup étant concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la demande.

Objet : demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de sécurisation et de mises aux normes à l'Église

La préfecture des Côtes d'Armor a lancé un appel à projets pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) de l'exercice 2019. La mise aux normes et sécurisation des équipements publics fait partie des catégories d'opérations soutenues.

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser des travaux de préservation des cloches de l'église et la proposition de confier ces travaux à l'entreprise ALAIN MACÉ de Trégueux pour un montant de 9 074,00 € HT soit 10 888,80 € TTC.

Il rappelle également qu'une mise en place d'une liaison équipotentielle des terres du paratonnerre est nécessaire et la proposition là aussi de confier ces travaux à l'entreprise ALAIN MACÉ de Trégueux pour un montant de 653,25 € HT soit 783,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confirmer l'approbation de l'ensemble de ces travaux pour un montant total HT de 9 727,25 € et de solliciter l'attribution de la DSIL pour aider au financement de ces travaux conformément au plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
DSIL	3 890,90 €	40 %
Fonds propres	5 836,35 €	60 %
Total	9 727,25 €	100 %

Objet : remplacement du fourneau de la salle des fêtes

Des devis avaient été demandés pour le remplacement du piano de la salle des fêtes. Les élus s'accordent sur la nécessité du remplacement du piano mais s'interrogent sur cet investissement. La réflexion va donc être poursuivie sur le choix du matériel de cuisson.

Objet : achat de matériel pour les services techniques

M. le Maire indique à l'assemblée que le porte-outil et ses accessoires acquis il y a quelques années ne donnent pas entière satisfaction. Il propose l'acquisition d'un petit tracteur et d'un broyeur d'accotement. Un premier devis a été fait par un fournisseur local sans la reprise de l'ancien matériel. Cette reprise doit faire l'objet d'une proposition.

Des élus sollicitent une démonstration et d'autres devis.

M. le Maire indique également qu'il a pris contact avec la commune de Binic-Etables sur Mer pour l'acquisition d'une balayeuse d'occasion. Une proposition concrète est en attente.

Jacques THORAVAL suggère qu'en cas d'acquisition de ces nouveaux matériels soit mis en place un planning pour un entretien régulier des chemins et des zones de croisement notamment.

Les élus donnent un accord de principe sur le renouvellement du matériel dont le choix définitif sera validé lors d'une prochaine séance avec les précisions utiles à la prise de décision.

Objet : demandes de subventions pour des associations caritatives

M. le Maire propose de surseoir à statuer sur ce point dans l'attente d'informations qui ont été demandées aux services de l'agglomération.

Objet : projet d'acquisition de terrains pour la construction de logements sociaux

Ce point sera réétudié ultérieurement dans l'attente de précisions.

Questions et informations diverses

- Point sur les travaux : M. le Maire fait un point sur les travaux d'installation de l'antenne de téléphonie mobile qui devrait être mise en service courant juin.

- Permanences du bureau de vote : le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai sera finalisé et envoyé aux élus prochainement.

- Frais vétérinaires : des frais vétérinaires pour des soins pratiqués sur un chat trouvé sur la voie publique seront pris en charge par la commune.

- Exposition de peintures : Michelle MENGUY informe l'assemblée qu'elle a été sollicitée par Michel LAMY, habitant de Lanloup, pour une exposition de ses œuvres dans la salle des fêtes cet été ; avis favorable des élus.

- Résidence artistique : M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par la chanteuse SIAM pour une résidence artistique dans la salle des fêtes du 15 au 17 juillet 2019 ; accord de principe des élus en sollicitant l'artiste pour un concert à l'église.

Fin de la séance à 21h40.